

EPIC OFFICE DU TOURISME DE SAINT-CYPRIEN

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public communal en vue d'une exploitation économique de type Médical à Grand Stade les Capellans –N°02-2025

L'EPIC OT, gestionnaire de la structure, envisage la délivrance d'autorisations d'occupation privative périodique de ses installations sportives auprès de professionnels du secteur de la Santé, Docteur en Médecine UNIQUEMENT, notamment en vue de la desserte de prestations médicales en complément de la Santé de la ville de Saint-Cyprien.

L'occupation, qui sera périodique selon un calendrier à définir, sera soumise au régime de l'occupation privative du domaine public, moyennant une redevance de :

1 Cabinet Médical location 600 € mois selon une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois, 3 ans par tacite reconduction.

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-1 al2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'EPIC OT de SAINT-CYPRIEN, en sa qualité de gestionnaire de Grand Stade Les Capellans, procède à la présente publicité préalable à la délivrance des titres de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

Tout professionnel du secteur de la Santé, en sa qualité de Docteur en Médecine UNIQUEMENT, intéressé devra se manifester par tout moyen auprès de Mme Catherine Mallet, Directeur Général, EPIC Office du Tourisme, Quai Arthur Rimbaud , 66750 Saint-Cyprien, en justifiant de ses diplômes et expérience dans le domaine **avant le 30 septembre 2025 à 15 heures.**

Le présent APPEL A MANIFESTATION D'INTERET est consultable sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur public de l'Office du Tourisme, dit <https://www.marches-securises.fr> ou sur le site Internet de l'EPIC, <http://www.tourisme-saint-cyprien.com>

Publié le 09 septembre 2025.